

LETTRE DU RELAIS

PETITE ENFANCE

Janvier - Avril 2023

www.rlv.eu

ÉDITO

L'année 2022 touche à sa fin...

Cette année encore le Relais Petite Enfance vous a proposé des actions et projets très diversifiés :

Découvertes du système ESAR (Jeux d'Exercice, Symbolique, d'Assemblage et de Règle) des Ludothèques autour des jeux et jouets, découvertes sensorielles des paysages du Pays d'Art et d'histoire, parcours lumineux et étranges de l'exposition temporaire Gaia, visites guidées privilégiées des Musées, rencontres de la Compagnie « Par ici Messieurs Dames » entre spectacles et ateliers sensoriels.

Ou encore des nouvelles rencontres lors des Printemps de la Petite enfance avec une conférence axée sur les Neurosciences, des balades à poussettes et petites jambes lors du Festival des Balades d'automne, entre collègues à l'occasion des soirées d'échanges de pratiques.

Mais aussi des sensibilisations sur les produits domestiques utilisés au quotidien en lien avec la préservation de l'environnement (fabrication « maison » de liniment, crèmes après-change, lessive, liquide vaisselle...) dans le cadre de la Journée Nationale des Assistants Maternels.

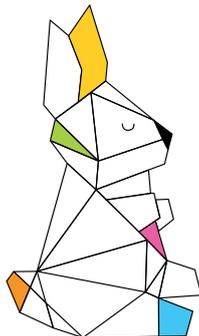
L'accompagnement dans les formations continues a été important avec la mise en route de sessions sur « Parler avec un mot, un signe », vous avez été aussi nombreuses à suivre les formations autour du jeu, des différentes sessions sur les gestes 1er secours. Tout au long de l'année, l'information sur les départs en formation a été facilitée. L'année 2023 débutera par la programmation d'une nouvelle session sur « les droits et devoirs ».

En parallèle, dans sa mission de Guichet Unique, le Relais a été très sollicité pour les demandes d'informations sur les modes d'accueils. Un travail très important a été réalisé sur les mises à jour des disponibilités chez les Assistants Maternels. Pour les Crèches, 2 Commissions d'attribution des places ont été organisées.

Le service est entré dans ses « nouvelles missions » tout en adaptant au fil de l'année les informations sur Pajemploi et mon.enfant.fr.

Une année 2022 riche et diversifiée ! Nous vous laissons découvrir cette nouvelle Lettre pour de nouveaux contenus 2023.

L'équipe vous souhaite une belle fin année et vous donne rendez-vous dans quelques semaines.



SEMAINE DES ASSISTANTS MATERNELS



Comme chaque année depuis 2005, la Journée Nationale des Assistants Maternels a eu lieu le 19 novembre. L'occasion de promouvoir un peu plus ce métier, essentiel pour les jeunes enfants et les familles.

A cette occasion le Relais Petite enfance vous a proposé sur toute la semaine différentes actions autour de la santé environnementale :

- Atelier « Fais le toi-même »
- Soirée de rencontre et d'échange « Ma maison respire, mon enfant aussi » (également ouverte aux parents)
- Atelier « La famille des 7 perturbateurs endocriniens »



En effet, que ce soit dans le quotidien personnel ou professionnel, nous utilisons des produits et des objets qui exposent le jeune enfant (et les adultes qui s'occupent de lui) à un certain nombre de polluants. Polluants qui peuvent, à court et long terme, avoir une multitude de conséquences sur la santé (asthme, allergie, perturbation du développement...).



Durant cette semaine, nous avons donc pu comprendre comment les produits et les objets interagissent sur notre environnement et sur la santé des enfants et des générations futures. Nous avons pu prendre conscience du rôle fondamental que peut avoir chacun de nous (professionnels, parents) en soutenant les parents et les futurs parents dans cette réflexion.

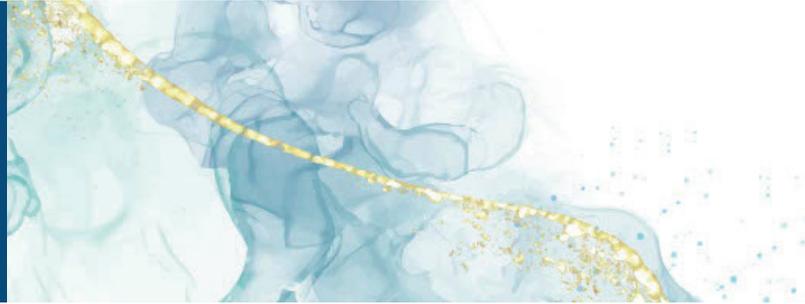
Surtout nous avons pu découvrir (ou approfondir) les pistes pour limiter les incidences des polluants sur la santé des enfants !

Choix des produits consommés, ventilation, alimentation, fabrication de produit ménager ou d'hygiène... un vaste panel de solutions pour la maison et les jeunes enfants a été exploré !

Les assistants maternels ayant participé aux rencontres animées par Anaïs Dusotoit-Coucaud, de l'association Initiative, et par Catherine Motte, de la mutualité française, sont aujourd'hui bien outillés pour accompagner les jeunes enfants et leur famille en veillant à préserver au mieux la santé de chacun !



FESTIVAL DES BALADES D'AUTOMNE



Le temps particulièrement clément du mois de Novembre a permis une découverte très agréable des chemins.

L'occasion de se promener sur de nouveaux circuits adaptés aux toutes petites jambes et aux poussettes... de faire de nouvelles rencontres... et de belles découvertes...

Que ce soit à Enval, à Ennezat ou aux Martres sur Morge, les circuits proposés par les Assistants Maternels ont été appréciés de tous !

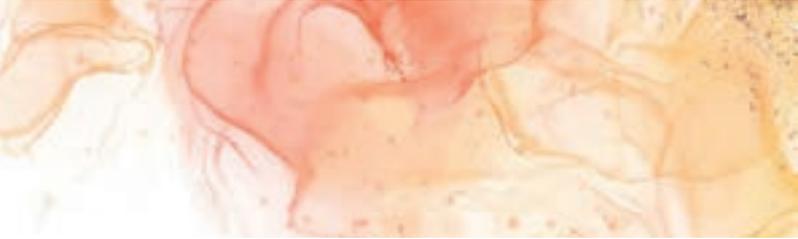
Tout autant que le gouter à l'arrivée, proposé également par les professionnelles organisatrices de ces rencontres.



Rendez-vous pour les prochains repérages à la fin du printemps 2023. Tout Assistant Maternel qui souhaite proposer un parcours est le bienvenu car il reste de nombreux coins du territoire à explorer !



LES ÉCHANGES DE PRATIQUES



Ce projet qui a débuté au Printemps 2021 a bien évolué, passant de soirées d'échanges sur un thème précis à des soirées d'échanges sans thème particulier, où vous venez rencontrer vos collègues pour discuter des sujets qui vous préoccupent ou vous intéressent à cet instant précis, dans une ambiance respectueuse et bienveillante.

Le même groupe d'Assistants Maternels s'inscrit pour tout le cycle du trimestre.

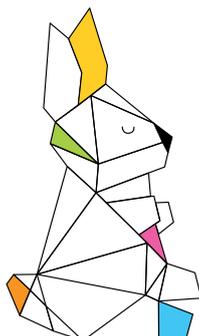
Un groupe sera constitué avec les personnes qui s'inscriront pour les 3 rencontres de l'hiver. Vous pourrez venir discuter des sujets qui vous tiennent à cœur, qui vous contrarient, qui vous rendent joyeux en présence des Animatrices du Relais.

Venez partager vos expériences dans le respect du cadre donné au début du projet représenté par ce nuage de mots :

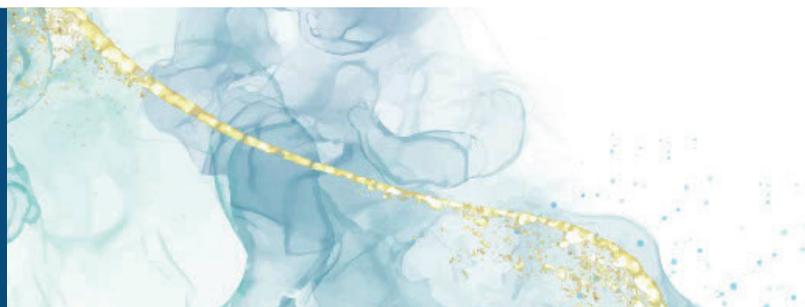


Les 3 dates proposées sont les : 10/01/2023, 07/03/2023 et le 04/04/2023 à 19h30 dans les locaux du Relais Petite Enfance à Volvic.

Si vous avez besoin et/ou envie de discuter, de retrouver vos collègues dans un autre cadre que les ateliers d'éveil, de rencontrer de nouveaux collègues, ce projet est fait pour vous !



PRINTEMPS DE LA PETITE ENFANCE



L'ensemble des acteurs de la Petite Enfance du territoire donne une nouvelle fois rendez-vous aux futurs parents et parents d'enfants de moins de 3 ans les samedi 25 Mars et 1er Avril 2023.

Cette nouvelle édition du « Printemps de la Petite Enfance » permettra aux familles du territoire de venir à la rencontre des professionnels de la petite enfance en 3 lieux différents et de découvrir les missions et fonctionnements des services tels que : les services d'animations (Ludothèques, Médiathèque...), les lieux d'informations et d'accompagnement à la parentalité (PMI, LAEP...), les modes d'accueil des jeunes enfants (structures collectives, Assistants Maternels...).

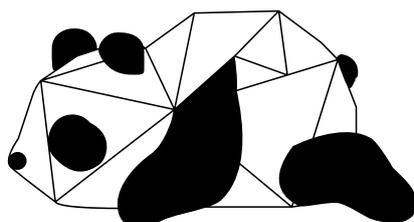
Rendez-Vous :

- **Le samedi 25 Mars à Entraigues**
- **Le samedi 25 Mars à Pagnat**
- **Le samedi 1er Avril à Riom**

En parallèle une soirée d'information et d'échanges intitulée « L'éducation positive, c'est quoi ? » sera animée par Angélique Borel le vendredi 30 Mars à Riom.

A destination de tous, un programme plus détaillé de ces rencontres vous sera adressé début Mars.

Les Assistants Maternels qui souhaitent participer à l'organisation et/ou l'animation de ce projet peuvent se faire connaître auprès du Relais Petite Enfance.



GRATUITÉ DES MUSÉES



Suite aux visites guidées des expositions temporaires « le Grand Tour » au Musée Mandet et « Songe d'une nuit d'été » au Musée des traditions populaires, le Relais Petite Enfance a interrogé la Direction Culture de la Collectivité sur la question de la gratuité des Musées à destination des Assistants Maternels du territoire.

Si vous souhaitez accompagner les enfants que vous avez en accueil sur des visites aux Musées ou pour des expositions temporaires, il vous est proposé de **présenter votre agrément et votre carte d'identité aux accueils des Musées.** **C'est ce qui vous permettra un accès gratuit** dans vos cadres professionnels et de sensibilisation à la Culture des tout-petits.

Cette démarche s'inscrit dans le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) dans lequel s'est engagé la Communauté d'Agglomération RLV afin de favoriser l'accès à la Culture pour tous sur le territoire.

En Juin 2023, une nouvelle exposition temporaire vous sera proposée au Musée Mandet. L'univers de **Julien COLOMBIER, Artiste de Street Art** sera à découvrir !



LES PROFESSIONNELS ET LE JEU

Depuis septembre 2021, **pendant les ateliers d'éveil, des actions spécifiques** destinées à enrichir la **réflexion professionnelle** de chacun sur « le jeu du jeune enfant » vous sont apportées.

Vous avez pu suivre ce projet de différentes manières :

- **Découverte de jeux prêtés** par la Ludothèque de la Vache Carrée en ateliers
- **Vidéos** de présentation des différentes catégories de jeux sur le Padlet
- Accès à de la **documentation professionnelle** (synthèses thématiques et ouvrages empruntables au Relais)
- Questionnaires
- Ateliers orientés sur la **découverte de la classification ESAR** (Jeux d'Exercice, Symbolique, d'Assemblage et de Règle)



Le **29 septembre 2022** a eu lieu la **soirée bilan** de cette première année de projet. L'occasion d'explorer la Ludothèque « La Vache Carrée » sous un autre angle, d'échanger sur les ressentis de chacun et de vivre le jeu sous une autre forme !

Il ressort de ce premier bilan que **ce projet a plu**, tant par **l'exploration** de nouveaux jeux et jouets (avec de belles trouvailles dans la catégorie des jeux d'assemblage ou des jeux de règles) que par les **apports théoriques**. En effet, même si ces derniers sont parfois moins attractifs, ils permettent de **soutenir la pratique professionnelle**, notamment pour **s'approprier les concepts et les retranscrire**.

Plusieurs propositions sont ressorties, ainsi que **l'envie de poursuivre** la réflexion sur l'observation, l'aménagement de l'espace... Et surtout, de prolonger le plaisir de découvrir de nouveaux jeux !

Après une année 2021-2022 où nous avons été dans la découverte des jeux et des classements de jouets, l'année 2022-2023 sera orientée vers une **sensibilisation autour du cadre ludique**.

- Vivre **le plaisir de jouer**, réfléchir à ce que le jeu apporte à l'adulte... et ce que le jeu apporte à l'enfant
- Faire d'autres expériences dans la **proposition de jeux et jouets** (dans la continuité de l'année précédente)
- **Expérimenter** différents cadres ludiques (travail sur **l'aménagement des espaces de jeux et la posture de l'adulte dans le jeu du jeune enfant**)

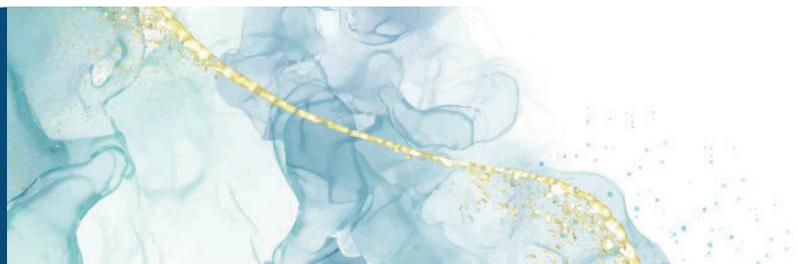
En attendant, pour vivre le plaisir de jouer, **nous vous donnons Rendez-vous** sur une de ces dates :

- **Le Mardi 24 Janvier** (20h-22h) au Relais à **Riom**
- **Le Mardi 31 Janvier** (20 h-22h) au Relais à **Ennezat**
- **Le Mardi 21 Février** (20h-22h) au Relais à **Volvic**

Vous pouvez vous inscrire en premier et en attente
(voir le tableau d'inscriptions)



MON PAJEMPLOI AU QUOTIDIEN



Depuis Septembre 2022, l'URSSAF – PAJEMPLOI propose aux parents employeurs et aux Assistants Maternels une nouvelle application de gestion : « Mon Pajemploi au quotidien »

Ce service gratuit est destiné à simplifier les démarches liées à la gestion du contrat de travail, aux déclarations mensuelles, aux démarches de fin de contrat.

L'application propose différentes fonctionnalités :

- **Un planning partagé** : dans lequel les Assistants Maternels et les parents employeurs peuvent indiquer et consulter les événements relatifs à l'accueil (congés, absences ...). Pour les Assistants Maternels, il est possible de suivre le planning des différents enfants ou parents employeurs.
- **Des calculs automatiques** : des congés, du salaire mensuel... Ils sont calculés sur les bases déclaratives du contrat et des événements du planning partagé.
- **Une déclaration instantanée** : grâce à une mise à jour automatique en fonction des événements du planning et validée en fin de mois par le parent employeur.

Attention, pour le moment, l'utilisation de cette application n'est possible que :

- Pour les contrats qui ont débuté après Janvier 2022
- Pour les CDI en accueil régulier uniquement
- L'application n'est, pour l'instant, pas compatible avec le dispositif Pajemploi plus.

Pour avoir plus d'informations sur cette application , notamment pour savoir si vos contrats peuvent être éligibles , ou pour devenir testeur de « Mon Pajemploi au quotidien », nous vous invitons à consulter la page dédiée à ce service :

www.pajemploi.urssaf.fr

Le Relais Petite Enfance ne manquera pas de vous informer des modifications et améliorations liées à cette application.



Mon Pajemploi au quotidien

LES RETRAITES

De nouvelles modalités pour la retraite des Assistants Maternels

Avec la mise en place de la nouvelle Convention Collective du Particulier Employeur depuis janvier 2022, il est prévu la mise en place d'une indemnité de départ volontaire à la retraite qui ne sera effective qu'à compter de Janvier 2023.

Quelles sont les conditions pour toucher cette indemnité ?

- Avoir au minimum 10 ans d'ancienneté dans la branche aussi bien en tant que salarié du particulier employeur ou en tant qu'Assistant Maternel (ou les deux à la fois)
- Avoir 5 ans d'ancienneté dans les 7 dernières années avant la liquidation de la retraite.

Concrètement :

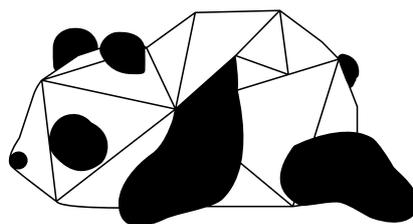
Un salaire de référence sera déterminé, équivalant à la moyenne des salaires des 5 années précédant le droit à la retraite tout employeur confondu.

Il sera d'un mois de salaire brut de référence à compter de 10 années de période d'emploi au sein du secteur, 1 mois et demi entre 15 et 20 années, 2 mois entre 20 et 30 années et cela peut aller jusqu'à 2 mois et demi au-delà.

Pour aller plus loin :

Le Relais Petite Enfance vous propose une intervention animée par **Gwladys HALLER de Particulier Emploi le Jeudi 9 Mars de 20h à 21h30**. Lors de cette présentation, le rôle de l'IRCEM et les informations concernant les nouvelles modalités de départ à la retraite seront développées.

Pensez à vous inscrire, les places sont limitées !



ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Le Relais Petite Enfance est de plus en plus sollicité sur les questions suivantes : « Ai-je l'obligation d'administrer des médicaments ? » ; « Quelle est ma responsabilité en cas de problème ? »

Pour répondre à tous, voici les éléments essentiels à connaître !

Le dernier texte régissant la mise en œuvre des traitements et soins médicaux des enfants pris en charge par des professionnels d'un mode d'accueil du jeune enfant est un décret datant du 30 août 2021 (*Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux Assistants Maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants*).

Ce dernier vient préciser le Code de la Santé Publique et indique que « le professionnel d'un mode d'accueil du jeune enfant [...] pouvant administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant qu'il prend en charge [...] est, selon le mode d'accueil [...] un Assistant Maternel agréé accueillant l'enfant dans le cadre d'un contrat d'accueil »

Quelques conditions néanmoins, que l'Assistant Maternel doit vérifier et respecter :

- Vérifier que le Médecin n'a pas prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical (Infirmier par exemple).
- Vérifier que le parent a autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux.
- Le médicament ou le matériel doivent avoir été fournis par les parents.
- L'Assistant Maternel doit disposer de l'ordonnance (ou d'une copie) et se conformer à cette ordonnance.
- Le parent doit avoir expliqué les gestes à réaliser à l'Assistant Maternel.
- L'Assistant Maternel doit tenir un registre précisant le nom de l'enfant, sa date de naissance, la date et l'heure auquel le médicament a été administré, son nom et le cas échéant le nom du médicament administré et sa posologie.

Exemple de registre :

Nom prénom Assistant Maternel			
Nom prénom et date de naissance de l'enfant			
Date	Heure	Médicament	Posologie

Dans ces conditions, la responsabilité de l'Assistant Maternel ne saurait être engagée si il n'y a pas eu faute de sa part.

Par faute, peut s'entendre :

- Le fait d'administrer un médicament sans posséder l'ordonnance ou l'accord écrit des parents.
- Se tromper de médicament ou de posologie.
- Décider d'administrer un médicament en sa possession de sa propre initiative.

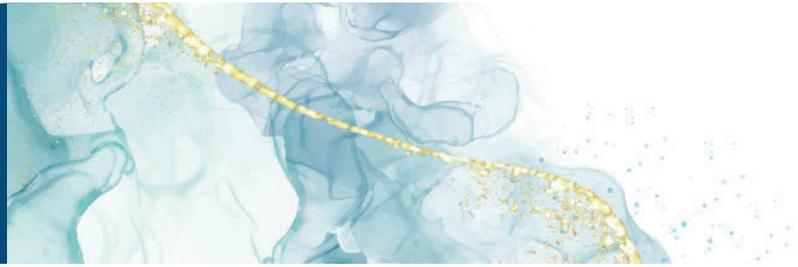
Par contre, si l'Assistant Maternel a respecté toutes les conditions nécessaires, et en cas de problème de santé de l'enfant lié à l'administration du médicament pendant le temps d'accueil, l'Assistant Maternel ne peut pas être tenu pour responsable d'une réaction de l'enfant non prévue (allergie), d'une défectuosité du médicament ou d'une erreur de traitement.

Vous voilà donc bien informés pour passer les maux de l'hiver !

Et pour rappel, en cas de problème médical ou de doute sur l'état de santé de l'enfant, vous pouvez (ou devez en cas d'urgence) contacter le SAMU (15).

Vous serez mis en ligne avec un Médecin qui pourra vous guider, vous donner les bonnes indications et déclencher la prise en charge si nécessaire.

COMMUNICATION ALLAITEMENT



RENCONTRES ET ÉCHANGES : LES CLÉS POUR ACCUEILLIR UN ENFANT ALLAITÉ

Le Relais Petite Enfance de Riom Limagne et Volcans s'associe à l'association IPA - Information Pour l'Allaitement et vous propose un atelier sur l'allaitement maternel en janvier 2023.
Grâce au soutien de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes cet atelier vous est proposé gratuitement.



POURQUOI LE PROJET ALLAIT ACCUEIL ?

Pour informer et former les professionnel.le.s de la petite enfance (assistant.e.s maternel.le.s et personnel de crèche) sur l'accueil de l'enfant allaité.

AU PROGRAMME

Les bienfaits de l'allaitement maternel ; la continuité du lien mère-enfant ; comment débiter l'accueil de l'enfant allaité ?
Les aspects pratiques : la conservation et le transport du lait, ses aspects ; quelles alternatives au biberon ?
Et bien plus encore : la diversification et le sevrage ; la communication ; etc.

QUAND ?

- Vendredi 20 janvier de 16h à 18h30
- Vendredi 20 janvier de 19h30 à 22h
- Samedi 21 janvier de 9h30 à 12h

OÙ ?

Dans les locaux du Relais Petite Enfance.

L'association Information Pour l'Allaitement en quelques mot

L'association a pour objectif de "diffuser l'information sur l'allaitement maternel et de protéger, soutenir, encourager l'allaitement au sein". Pour cela IPA développe différentes activités à destination des professionnel.le.s : un centre de ressources documentaires sur l'allaitement maternel (le CERDAM), des formations et des projets de santé publique.
Pour en savoir plus sur l'association, rendez-vous sur info-allaitement.org

Pour toutes questions, vous pouvez vous rapprocher du Relais Petite Enfance Riom Limagne et Volcans.

ACCUEIL DES STAGIAIRES



Le Relais Petite Enfance a été sollicité à différentes reprises par des étudiants en CAP AEPE* qui souhaitent effectuer leur stage chez un Assistant Maternel.

Pour cela, trois conditions sont obligatoires et recommandées :

- Être agréé et assurer l'accueil des enfants depuis au moins 5 ans
- Posséder le CAP Petite Enfance ou le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
- Les parents employeurs doivent être au courant de votre démarche.

Afin d'avoir des propositions à faire aux étudiants, nous aimerions établir une liste des Assistants Maternels ouverts à cet accueil. Pour celles et ceux d'entre vous qui seraient intéressés, nous vous remercions d'appeler le Relais ou d'envoyer un mail pour pouvoir vous faire connaître.

C'est aussi pour vous un pas vers la reconnaissance du métier. Cela vous permet de transmettre votre savoir-faire et vos compétences.

*CAP AEPE : Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance

